

## PÔLE DES AFFAIRES CULTURELLES



- *Le dispositif Jeunes Talents – Contexte et Concept*



De manière générale, une attention particulière est portée, par la Ville de Thouars, aux artistes pratiquant en "amateur". La programmation annuelle du Printemps des Associations aujourd'hui *A voir*, le travail mené sur la Galerie 22 (lieu dont le but premier est d'accueillir des expositions d'artistes amateurs), le soutien aux associations culturelles et à leur manifestation (exemple du Salon d'Automne de l'Ecole du Thouet), sont autant d'exemples de cet attachement de la collectivité à la valorisation des talents citoyens.



En parallèle, une réflexion est aussi menée, au sein de la collectivité, sur la jeunesse dans sa globalité. De manière naturelle, au sein du Pôle des Affaires Culturelles, cette réflexion générale prend un accent culturel.



Le croisement de ces 2 axes de travail a abouti à la mise en place d'un dispositif "**Jeunes Talents**". S'adressant aux thouarsais de moins de 26 ans, ce dernier a pour principe général de proposer aux artistes amateurs, quelque soit leur domaine d'action (photographie, aquarelle, sculpture, graph...), un petit coup de pouce pour qu'ils puissent valoriser leur pratique et leurs travaux.



Ce coup de pouce, c'est, pour les jeunes souhaitant bénéficier de ce dispositif, le prêt à titre gracieux de la Galerie 22 (22 rue Saint-Médard) pour présenter leur exposition, mais aussi, selon la nature de votre projet, la participation financière de la collectivité à la création de cette exposition. La Ville peut ainsi prendre à sa charge des tirages photographiques, des encadrements, l'achat de matériel...C'est aussi l'aide et l'accompagnement technique du Pôle des Affaires Culturelles (communication, encadrement administratif...) pour le montage du projet.



- *Le dispositif Jeunes Talents – en 2016*

En 2016 ce sont 3 photographes qui ont bénéficié du dispositif. La Ville de Thouars a ainsi permis à **Jorane Créon, Cindy Barbier et Angèle Moreau d'exposer pour la 1ère fois aux regards, leurs photographies au travers de 2 temps d'exposition.**

**Les Jeunes talents en 2016 se sont résumé à :**

**#1 galerie**

**#2 expositions**

**#3 jeunes photographes**

**#plus de 600 visiteurs**

**#des articles dans la presse**

**#des sourires**

**#de l'écoute et des échanges**

**#des remerciements**

**#de l'épanouissement personnel**

- ***Le dispositif Jeunes Talents – en résumé!***

En 2018, le dispositif "Jeunes Talents" est renouvelé et s'ouvre à d'autres talents.  
Il s'adresse toujours aux jeunes artistes amateurs de moins de 26 ans.

Il permet de bénéficier en 2018 encore :

- du prêt (gratuit) de la Galerie 22 (galerie d'exposition du 22 rue Saint-Médard)
- d'une aide financière pour le montage de l'exposition (tirages photographiques, encadrement, matériel...) et ça selon la nature de votre projet
- d'un accompagnement technique du Pôle des Affaires Culturelles (communication, encadrement administratif...) pour le montage du projet.

Il faut pour cela :

- s'adresser au Pôle des Affaires Culturelles de la Ville de Thouars :  
Mairie de Thouars  
14 place Saint-Laon  
79103 Thouars Cedex  
05.49.68.22.83  
[affaires.culturelles@ville-thouars.fr](mailto:affaires.culturelles@ville-thouars.fr)